



# Les Services Périscolaires

## en 12 questions/réponses



Saint-Mammès



### 1 Qu'est-ce que le "périscolaire" à Saint-Mammès ?

Ce sont 4 services : l'accueil matin, soir, mercredi en période scolaire, et la pause méridienne.

### 2 Faut-il un dossier d'inscription différent pour chaque service ?

Non, un seul dossier pour les 4 services.

### 3 Pourquoi il est important de lire le règlement intérieur chaque année ?

Il peut y avoir des changements dus à un nouveau prestataire de repas par exemple, ou des réajustements nécessaires à l'organisation. C'est un document que vous approuvez quand vous inscrivez vos enfants ainsi que le projet pédagogique de la structure.

### 4 Pourquoi les dossiers doivent être complets pour pouvoir être traités ? Et pourquoi il y a des dates limites d'inscription ?

Cela évite un travail supplémentaire aux services administratifs du périscolaire. Les dossiers complets peuvent être traités rapidement. Les relances pour des documents sont une perte de temps pour d'autres tâches. Il y a une période d'inscription des dossiers nécessaire pour pouvoir anticiper les groupes, le nombre d'agents, l'organisation du service...

### 5 Pourquoi mon enfant peut être en liste d'attente sur certains services accueil matin, soir et mercredis en période scolaire ?

Certaines années, le nombre d'enfants augmente considérablement, et les tranches d'âge changent également.

C'est pourquoi, votre enfant peut être en liste d'attente pour les accueils périscolaire matin, soir ou mercredi (en période scolaire) en raison de la capacité d'accueil maximale autorisée (comme par exemple en crèche). Pour ne pas léser les personnes qui travaillent, il est stipulé dans le règlement intérieur : « Priorité donnée aux enfants dont les deux parents travaillent ou dont le parent isolé travaille (la formation professionnelle est assimilée à un travail) ».

En septembre, il y a toujours de changements de planning, des inscriptions aux associations... Dans l'attente de stabilité dans le planning des enfants, il peut être nécessaire d'inscrire les enfants sur liste d'attente afin d'organiser le service pour la sécurité des enfants.

### 6 Pourquoi si j'ai opté pour l'inscription mensuelle dois-je donner les dates de réservation le 20 du mois précédent ?

Cela permet de savoir le nombre d'enfants par groupe d'âge et ainsi prévoir le nombre d'adultes et pouvoir informer si besoin les familles en liste d'attente au plus vite.

Par exemple : pour une inscription aux services périscolaires du mois de mars, prévenir avant le 20 février.

## 7 Pourquoi les annulations et les réservations exceptionnelles doivent se faire pour les accueils matins, soir et pause méridienne :

- le jeudi (jour ouvré\*) avant 9h de la semaine précédente pour les lundis et mardis
- et les mardis (jour ouvré\*) avant 9h pour les jeudis et vendredis

Cela permet :

- Aux agents de **prévoir leur activité** en fonction du nombre d'enfants qu'ils auront.
- De savoir si nous devons être **un animateur en plus ou en moins** qui permet une meilleure gestion des finances publiques.
- **De suivre la loi Égalim** en informant le prestataire au plus vite du nombre de repas pour la restauration scolaire. Chacun doit participer à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Selon les prestataires de repas, les délais d'annulation ou de réservation sont plus longs car ils doivent eux aussi répondre à la loi Egalim.

La commune de Saint-Mammès travaille en collaboration avec la SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) et la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Cela nous oblige à respecter des quotas d'encadrement par rapport au nombre d'enfants et selon les tranches d'âge. Nous devons connaître le nombre de présences réelles pour recevoir les prestations de la CAF et de la CCMSL.

\* "Jours ouvrés" signifie qu'en cas de jour férié, les annulations ou réservations doivent se faire le jour précédent le jour férié.

## 8 Pourquoi les annulations et réservations des mercredis doivent se faire le lundi avant 9h de la semaine précédente pour l'accueil matin, journée complète ou soir ?

Cela permet à l'équipe d'encadrement de **préparer au mieux la journée d'animation**. En cas de journée exceptionnelle (sortie, pique-nique...), nous avons le temps de prévenir les familles.

Concernant les accueils matins et soirs, cela permet de prévoir le nombre d'animateurs selon le nombre d'enfants inscrits.

## 9 Pourquoi prévenir le service périscolaire en cas d'absence de mon enfant le matin même ?

En cas d'absence, il est important de prévenir via l'Espace Familles (Onglet "Mes démarches" puis "Signaler une absence"), le matin de l'absence et d'envoyer le justificatif dès que possible (soit via l'Espace Familles, soit ultérieurement par e-mail). **Uniquement à ces deux conditions, vous pourrez être défacturé des services concernés**. Attention toutefois, le premier jour d'absence ne sera pas décompté de la facture, c'est un **jour de carence**.

## 10 Pourquoi existe-t-il un jour de carence quand mon enfant est absent ?

**Les repas sont commandés** à l'avance au prestataire facturés à la commune. De plus, comme indiqué à la question n°7, le nombre de présences réelles détermine les subventions CAF et CCMSL.

## 11 Quand un enseignant est absent, pourquoi n'y a-t-il pas de remboursement ?

**Car les enfants peuvent être accueillis dans d'autres classes**. Par ailleurs, la commune a engagé des frais pour la commande de repas et l'effectif d'encadrement.

## 12 Pourquoi je dois prévenir le service périscolaire si mon enfant a un problème exceptionnel (bras cassé, béquilles...) ?

Il est important de prévenir le service périscolaire si votre enfant doit prendre ses béquilles, ne doit pas courir... que ce soit pour l'accueil du matin, la pause méridienne ou l'accueil du soir.

En effet, c'est un accueil collectif et **il est parfois nécessaire de faire des ajustements**, comme par exemple le temps de trajet pour aller/revenir de la MLC pour le déjeuner, si un enfant a des béquilles.

*Une autre question ?*

Contactez le Service Périscolaire :  
[periscolaire@saint-mammes.com](mailto:periscolaire@saint-mammes.com)